



Commune du Monétier les Bains  
Serre-Chevalier 1500

---

# REGLEMENT DE CONSULTATION

## MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

## AMENAGEMENT ILE DU MOULIN

**REMISE DES OFFRES LE MARDI 20 SEPTEMBRE 2011 à 12H00**

Mairie du Monétier les Bains  
Place Novalese – 05220 Le Monétier les Bains  
Tel : 04.92.24.40.04 Fax : 04.92.24.52.18  
monetier@monetier.com

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## **Acheteur public :**

Mairie du Monétier les Bains  
Place Novalesse - B.P. 26 - 05220 Le Monétier les Bains  
Tél : 04.92.24.40.04 Fax : 04.92.24.52.18

Type d'acheteur public : collectivité locale

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

### **1.2 - Description / objet du marché**

La présente consultation concerne un marché de mission de maîtrise d'œuvre complète (études techniques et direction des travaux), pour l'aménagement de l'île du Moulin, commune du Monétier les Bains.

Les travaux consistent à :

- l'aménagement paysager du site, avec arrosage automatique
- la construction d'un chalet pour l'accueil, le stockage de matériel, de sanitaires, et d'un local technique pour la partie jeux d'eau
- au confortement des berges du canal Guibertin
- l'aménagement de voies d'accès
- l'installation d'un éclairage public du site et du plan d'eau
- la mise en œuvre d'un système de jeux d'eau pour les enfants, avec utilisation de l'eau chaude des « Grands Bains » pour réchauffer l'eau de ville.
- l'aménagement d'une passerelle au dessus du plan d'eau

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : <http://www.monetier.com>, rubrique « actualités »

L'ensemble des prestations du présent marché forme une seule et même tranche de travaux.

### **1.3 - Lieu d'exécution des travaux**

Le Monétier les Bains  
05220 LE MONETIER-LÉS-BAINS

### **1.4- Les variantes sont elles Interdites ?**

Les variantes sont interdites.

### **1.5- Adresse auprès de laquelle les informations complémentaires et les documents peuvent être obtenus :**

M. Damarius Mairie du Monétier les Bains, tél : 04.92.24.56.23, fax : 04.89.12.30.01,  
mail : m.damarius@ccbrianconnais.fr

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 - Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres**

- o La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article 28 du Nouveau Code des Marchés Publics

### **2.2 -Modalité de retrait des dossiers de consultation :**

Les dossiers de consultation sont à retirer sur demande écrite, auprès de :  
- Mairie du Monétier les Bains, Place Novalesse - B.P. 26 - 05220 Le Monétier les Bains

Tél : 04.92.24.56.23 Fax : 04.89.12.30.01 Mail : [monetier@monetier.com](mailto:monetier@monetier.com)

Ou

- sur le site « achat public.com »

### **2.3 - Complément à apporter au C.C.T.P.**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### **2.4 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à QUATRE VINGT DIX JOURS (90 jours); à compter de la date limite de remise des offres.

### **2.5 - Durée du marché**

Le délai global d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 12 mois hors période de parfait achèvement.

Date prévisible de début des travaux : automne 2011.

### **2.6 – Déroulement de la procédure**

Date d'envoi à la publication : 16 aout 2011

Date de réception des offres : mardi 20 septembre 2011 à 12h00

Analyse des offres

Classement de celles-ci en tenant compte des critères et des coefficients de pondération

Choix des offres

### **ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres seront présentées dans une enveloppe cachetée revêtue des mentions :

« **Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'île du Moulin** »

et contenant :

1. Déclaration du candidat ci-joint à remplir (DC1), (DC2) accompagnée des pièces justificatives éventuelles.
2. un Acte d'Engagement (DC3)
3. un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution du marché, dûment signé. Pourront y être annexées notamment toutes indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés.
4. les attestations d'assurance justifiant que le candidat est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'objet du marché.
5. Le présent règlement dûment signé.

### **ARTICLE 4- CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

Les offres devront être remises :

- contre récépissé, au Secrétariat de la Mairie du Monétier les Bains, au plus tard le mardi 20 septembre 2011 à 12 h.

- soit envoyées par la poste, elles devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

#### **ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES**

Le Maire élimine les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation. Il se réserve le droit de demander des compléments d'information relatifs aux offres des candidats.

Une commission technique, composée des membres de la commission d'appel d'offre de la collectivité et présidée par le Maire ou son représentant, procédera au classement des offres ;

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Nouveau Code des Marchés Publics.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères et des coefficients de pondération énoncés ci-dessous :

- La qualité architecturale, coefficient 0.40
- L'expérience du candidat, coefficient 0.30
- Compétences et moyen de l'équipe, coefficient 0.30

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier en cas de dialogue compétitif ou de procédure négociée.

Le Maire du Monétier  
P.BOUVIER

Cachet et Signature du candidat  
Mention manuscrite " Lu et Approuvé"